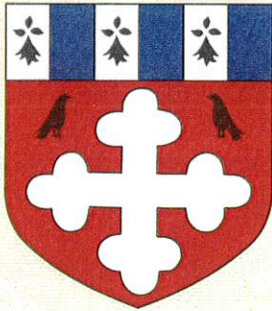


ST GUYOMARD



République Française
Morbihan

**Extrait du registre
des délibérations de la Commune de
Saint-Guyomard
séance du 08/09/2026**

**Date de la
convocation**
01/09/2026

Date d'affichage
01/09/2026

**Nombre de
membres**
Afférents au Conseil
municipal : 15
En exercice : 14
Votants : 15

Réf : 2026-09-008

A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstentions : 0

L' an deux mil vingt six et le huit Septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Guyomard, dûment convoqué, s' est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Maurice BRAUD, Maire.

Présents : M. BRAUD Maurice, Mme GUYOT Lydia, Mme DRÉANO Adeline, M. LAMOUR Franck, M. LE BIGAUD Pascal, Mme BONCHE Nancy, M. JEGAT Anthony, Mme LEYGNAC Pascaline, M. LE DUIGO Christophe, Mme MOREAU Marie, M. POREZ Claude, Mme SAMEDI Marie, M. PARCHEMIN Yannick, Mme BURBAN Anne-Sophie, M. NURIT Didier

Excusée : Mme BONCHE Nancy représentée par M. BRAUD Maurice

Mme LEYGNAC Pascaline a été élue secrétaire de séance.

Objet : Modification du temps de travail d'un emploi occupé par un contractuel de moins de 10% d'un emploi à temps non complet

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L 542-3

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet ;

Vu le tableau des effectifs ;

Considérant la nécessité de modifier le temps de travail d'un emploi *d'adjoint technique de 2^e classe* à temps non complet compte-tenu de l'évolution du nombre d'enfants inscrits à l'école maternelle La Belle Ecole.

Monsieur Le Maire expose au Conseil municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi permanent d'adjoint technique principal de 2^e classe à temps non complet (12 heures hebdomadaires) et afin de permettre une organisation règlementaire des activités périscolaire (restauration scolaire et garderie périscolaire du matin et du soir).

Après en avoir délibéré, le Conseil

- **DECIDE** de la modification du temps de travail d'un emploi permanent à temps non complet (12 heures hebdomadaires) d'adjoint technique principal 2^e classe, pour le passer à 13,3 heures hebdomadaires ;
- **PRECISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice ;
- **APPROUVE** la modification de la durée hebdomadaire de service de l'emploi concerné, conformément aux quotités indiquées dans le tableau des effectifs.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Maurice BRAUD



TABLEAU DES EFFECTIFS AU 08/09/2026

Libellé de l'emploi	n° et date de la délibération créant l'emploi	emploi permanent ou non permanent	mention possibilité de recours à un contractuel	Emploi pourvu ou vacant	Filière	catégorie	Cadre d'emplois	Grades rattachés à l'emploi	Service d'affectation	Lieu d'affectation	Temps de travail de l'emploi	temps de travail hebdomadaire
Secrétaire générale de mairie		P		P	administrative	A	Attaché	Attaché	Secrétariat général	Mairie	TC	35h
Secrétaire générale de mairie	Délib 2026-09	P		P	administrative	A	Attaché	Attaché	Secrétariat général	Mairie	TC	35h
Chargé d'urbanisme		P		P	administrative	B	rédacteur	rédacteur principal de 1ère classe	Service général	Mairie	TC	35h
Responsable agence postale et		P		P	administrative	C	Adjoint administratif	Adjoint administratif 2° classe	Service général	Mairie	TC	35h ANNUALISE
Agent d'entretien		P		p	technique	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal 2° classe	Service général	Bâtiments communaux	TC	35h ANNUALISE
ATSEM		P		P	Médico-social	C	ATSEM	ATSEM 2° classe	Service cantine et périscolaire	Ecole la Belle Ecole	TC	35h ANNUALISE
Agent de restauration et d'entretien		P		V	technique	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal 2e classe	Service cantine et périscolaire	cantine et garderie	TNC	17,5h ANNUALISE
Agent de restauration et du périscolaire		P		P	technique	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal 2e classe	Service cantine et périscolaire	cantine et garderie et agence postale	TNC	13,3h ANNUALISE
Agent polyvalent des activités scolaires et périscolaires	Delib 2026-09	P		P	technique	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal 2e classe	Service cantine et périscolaire	cantine et garderie et agence postale	TNC	30.34h ANNUALISE
Responsable de la cantine scolaire et de la garderie périscolaire		P		P	technique	C	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise	Service cantine et périscolaire	cantine et garderie périscolaire	TC	35h
Responsable du service technique municipal	Delib 2026-09	P	OUI	V	technique	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal 1ère classe	Service technique municipal	Service technique	TC	35h
Responsable du service technique municipal		NP		P	technique	C	Adjoint administratif	Adjoint technique principal 2° classe	Service technique municipal	Service technique	TC	35h
Agent polyvalent du service technique	Delib 2026-09	P	OUI	V	technique	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal 2e classe	Service technique municipal	Service technique	TC	35h
Agent polyvalent du service technique		NP		P	technique	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal 2e classe	Service technique municipal	Service technique	TC	35h
Agent polyvalent du service technique		NP		P	technique	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal 2e classe	Service technique municipal	Service technique	TC	35h

Envoyé en préfecture le 22/09/2026

Reçu en préfecture le 24/09/2026

Publié le

ID : 056-215602194-20260922-2026_009_008-DE